où il n'y avait pas douze religieux, laissaient le chant de la messe et des vêpres dans celles qui avaient ce nombre et celui de Tierce, de Sexte et de None dans celles qui comptaient vingt profès ou novices. La grande abstinence et les jeûnes de règle étaient presque entièrement abolis. Rien ne subsistait de l'ancien régime des maisons majeures ou collégiales et du lien fédératif qui les unissaient; toute l'organisation était centralisée à la manière des ordres et congrégations fondés depuis le XIIIème siècle. L'institution des enfants oblats ou petits frères était aussi supprimée.

Dom Gréa se trouvait à Paris lorsqu'il reçut les nouvelles Constitutions. Il se rendit à Châlons prendre un mot de consolation et de bon conseil de l'évêque, Mgr Sevin, qui mourut le 4 mai 1916 cardinal archevêque de Lyon et qui lui fut fidèle jusqu'à la fin. Il écrivit au cardinal Vivès, protecteur de l'Institut des Chanoines Réguliers et devenu sur ces entrefaites (20 octobre) préfet de la Congrégation des Religieux:

"Votre Eminence ne peut douter de ma soumission; mais je ne puis lui dissimuler que par la nouvelle Constitution est abolie, dans *ses points essentiels*, l'œuvre à laquelle je suis voué depuis quarante années. Je me retire dans la prière et le silence."

Cette modification fut la grande épreuve de la vie de Dom Gréa De ce moment commença pour lui une agonie résignée et confiante. Il emporta dans la tombe l'espoir que l'œuvre à laquelle il avait consacré sa vie, à l'exemple du grain de froment qui meurt pour produire du fruit, revivra selon ses premiers desseins à l'heure marquée par la Providence.

Le 11 février 1913 les nouvelles Constitutions, d'abord approuvées pour sept ans, le furent à perpétuité par bref apostolique. Dans l'intervalle les changements dans les règles et l'organisation avaient eu leur répercussion dans les maisons de l'Institut. La collégiale de Notre-Dame de Lourdes avait disparu. Plusieurs religieux, ne trouvant plus dans les règles modifiées les observances qu'ils avaient pratiquées, ni l'esprit des anciens jours, étaient entrés dans les rangs du clergé séculier. Aujourd'hui il n'en reste plus que trois au Canada. Il en a été à peu près ainsi en Europe, particulièrement en France et en Suisse. Ceux de Rome et du Pérou acceptèrent la nouvelle observance.

***

Avant de suivre Dom Gréa dans *la prière et le silence* et de parler de la célébration du soixantième anniversaire de son ordination sacerdotale, nous devons faire mention d'un ouvrage sur la *Sainte Liturgie* qu'il publia en 1909 et qu'il dédia à ses fils. Mgr Lobbedey appela ce livre "le corollaire" du premier ouvrage sur la